

le 28 février 2015

- **Révision stratégique
des programmes –
Nouveau-Brunswick**

Mémoire soumis par l'AAAPNB



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick



Table des matières

Sommaire

Question 1. Selon vous, à quoi ressemblerait un Nouveau-Brunswick prospère dans dix ans?

Reconnaissance du statut professionnel de l'artiste

Mise en œuvre de la Politique culturelle

Question 2. Pensez à tous les secteurs dans lesquels le gouvernement investit des fonds pour fournir des services aux habitants du Nouveau-Brunswick. À votre avis, quels sont les trois secteurs dans lesquels le gouvernement pourrait cesser d'intervenir afin d'économiser de l'argent?

Question 3. Étant donné les nombreuses difficultés financières auxquelles la province est confrontée, nommez trois moyens que le gouvernement pourrait prendre pour trouver des fonds

Développement des ressources humaines en culture

Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles

Amélioration et pérennité de l'Initiative multimédia

Implantation d'une Politique provinciale de 1% pour l'art public

Mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel

Renouvellement du Programme de tournée

Conservation et mise en valeur des ressources patrimoniales

Quelques retombées des arts et de la culture sur les Néo-Brunswickois.es

Éducation

Identité et mieux-être

Culture et santé

Impact économique

Engagements du Parti libéral en matière d'arts et culture

Qui est l'AAAPNB?

- **Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick**

140, rue Botsford, bureau 29
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5

506.852.3313

info@aaapnb.ca

www.aaapnb.ca

www.twitter.com/aaapnb

www.facebook.com/aaapnb

SOMMAIRE

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) participe à la révision stratégique des programmes, car il est important que cet exercice contribue à faire une plus grande place au secteur des arts et de la culture dans le développement de la province.

Dans cet exercice, le gouvernement souhaite connaître l'avis des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois sur le type de croissance qu'ils et elles souhaitent pour leur province, ainsi que des indications sur la direction des investissements stratégiques pour y arriver.

Le secteur des arts et de la culture représente pour la province un investissement et non une dépense. Les budgets qui y sont affectés réussissent à alimenter un secteur qui contribuait, en 2010, 910 millions de dollars au PIB de la province, secteur dont la croissance a atteint 21% entre 2000 et 2010.

En 2011, on dénombrait 1700 artistes et, en août 2014, Statistiques Canada comptait 14 300 travailleuses et travailleurs dans le secteur Information, culture et loisirs du Nouveau-Brunswick. Aux fins de comparaison, le secteur Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz en comptait 12 200 au même moment.

Ces quelques séries de données permettent de comprendre la taille du secteur dans notre province, mais aussi les énormes retombées qui y sont découlent.

Le gouvernement de la province a entrepris avec la communauté diverses initiatives qui viennent nourrir ce secteur, qui lui donnent les moyens de continuer son élan de croissance et qui proposent d'augmenter l'intégration des artistes, des arts et de la culture dans la vie de tous les jours des citoyens et citoyennes. La Politique culturelle renouvelée, le financement accru pour l'implantation des nouveaux programmes et initiatives qui s'y retrouvent, la reconnaissance du statut de l'artiste et l'amélioration de leur condition socioéconomique, l'appui soutenu des entreprises et industries culturelles ainsi que de toutes les infrastructures et biens culturels qui se trouvent au Nouveau-Brunswick.

En étant de plus en plus présents dans les écoles, les artistes participent à l'éducation de ces jeunes citoyens en leur apprenant l'expression artistique, mais aussi en facilitant l'apprentissage de matières scolaires par les arts. Quand ils et elles prendront place sur le marché du travail dans les prochaines années, ils et elles seront encore mieux outillé.e.s pour s'entreprendre et entreprendre les emplois de l'avenir.

Dans une province officiellement bilingue et qui comprend les communautés autochtone, anglophone et acadienne, il est important d'avoir des liens entre ces communautés pour

assurer qu'elles s'expriment, qu'elles se connaissent et qu'elles collaborent sur des projets communs. Les arts et l'expression artistique peuvent énormément contribuer à tisser des liens, à favoriser les rapprochements et à susciter une fierté d'appartenance au territoire.

Les artistes sont des travailleurs et travailleuses hautement éduqués. Au Canada atlantique, en 2011, 41% des artistes ont un baccalauréat, comparativement à 21% de la population générale. Néanmoins, les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels ont besoin d'occasions de ressourcement et de développement professionnel comme tous les autres travailleurs et travailleuses. Il appert de créer pour les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels des occasions concertées de formation et d'amélioration des compétences.

Il est essentiel qu'en révisant stratégiquement ses programmes, le gouvernement soit encouragé à appuyer encore mieux et à soutenir davantage financièrement le secteur des arts et de la culture qui crée des grandes retombées sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes, sur la croissance économique, sur l'éducation des jeunes et sur l'édification d'un fort sentiment de fierté chez les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

L'AAAPNB recommande au ministre responsable de la révision stratégique des programmes ainsi qu'au gouvernement de majorer l'investissement dans les arts, la culture et le patrimoine afin de poursuivre les initiatives proposées dans les prochaines pages, initiatives qui participeront à l'édification d'une province forte, dynamique et fière.

Également, nous expliquerons comment la reconnaissance de la profession d'artiste, la mise en œuvre de la politique culturelle et son financement accru, l'appui aux entreprises et industries culturelles, la formation de la main-d'œuvre, l'adoption d'une politique provinciale d'art public, comment ces initiatives contribueront à façonner le Nouveau-Brunswick de demain.

QUESTION 1. SELON VOUS, À QUOI RESSEMBLERAIT UN NOUVEAU-BRUNSWICK PROSPÈRE DANS DIX ANS?

Un Nouveau-Brunswick dynamique, prospère et attirant comprend :

- un taux de littératie en hausse;
- un taux de pauvreté en baisse avec un écart de la richesse réduit;
- une profession d'artiste reconnue par une loi et des mesures;
- une économie créative florissante;
- une ressource humaine en culture formée, outillée;
- une transformation des ressources premières se fait au Nouveau-Brunswick;
- une réforme des programmes et des changements au sein de la fonction publique qui se font en profondeur avec les bons outils et les études environnementale, sociale et économique nécessaires.
- un milieu culturel vibrant qui sait retenir les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et qui attire de nouveaux citoyens et citoyennes.

RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL DE L'ARTISTE

Dès 2009, le gouvernement de Shawn Graham annonçait son intention de reconnaître la profession d'artiste et de voir à l'amélioration de ses conditions socioéconomiques.

Pour bien préparer l'exercice de reconnaître la profession d'artiste, l'AAAPNB a organisé du 31 mai au 2 juin 2013, le **Forum sur le statut professionnel de l'artiste** et ce, avec l'appui de la province. Les 164 artistes intervenant.e.s présent.e.s provenant des communautés acadienne,

La première rencontre du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste s'est déroulée le 29 juillet 2014.

anglophone et autochtone ont ciblé les actions qui feraient en sorte qu'ils et elles puissent mieux vivre de leur pratique au Nouveau-Brunswick.

Depuis, le gouvernement de David Alward a mis sur pied le Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, dont la première rencontre a eu lieu le 29 juillet 2014. Ce Groupe a reçu le mandat de fournir des recommandations sur les mesures et les dispositions législatives susceptibles d'améliorer le statut socioéconomique des artistes professionnels.

À quelques reprises, lors de la campagne électorale de 2014 et depuis son assermentation, notamment lors de son discours à la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, le Premier ministre Brian Gallant s'est prononcé sur l'importance de cet engagement et la poursuite des travaux amorcés. Nous avons hâte de poursuivre le travail.

La **reconnaissance du statut professionnel de l'artiste** suppose une démarche qui peut comprendre des **mesures légales** (promulgation d'une loi reconnaissant le statut professionnel de l'artiste et modification de lois existantes) ainsi que des **mesures gouvernementales** liées à la protection des artistes contre les risques économiques et sociaux :

- Les mesures légales permettent de traiter des questions de rémunération des artistes professionnel.le.s (définition de leurs modes de rémunération) et de leurs relations de travail (qui paie quoi et comment).
- Les mesures gouvernementales visent la protection sociale des artistes contre les situations suivantes :

LES RISQUES ECONOMIQUES

- **Fluctuation du revenu** : se définit comme l'alternance de périodes de surplus et de périodes de pénurie de travail.
- **Sous-emploi** : se définit comme la possibilité de manquer de contrats ou de clients et, donc, de revenus.
- **Risque d'entreprise** : se définit comme le risque de travailler à développer un produit/service sans savoir s'il sera vendu ni à quel prix.
- **Désuétude des connaissances** : se définit comme la possibilité de voir son employabilité diminuer si ses connaissances ne sont pas mises à jour.

LES RISQUES SOCIAUX

- **Maladie/invalidité/parentalité** : se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'une maladie ou d'un état d'invalidité partielle ou totale; ou comme la possibilité d'une perte de revenu liée à la grossesse et au soin d'enfants ou d'autres proches dépendants.
- **Accident du travail/maladie professionnelle** : se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- **Avancée en âge** : se définit comme la diminution de la capacité de travail ou des revenus issus du travail, à mesure que l'on avance en âge et la nécessité de faire face à la transition de carrière et à la retraite.



Mise en œuvre de la Politique culturelle

Dévoilée en juin 2014, *Un avenir empreint de créativité. Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick* est le fruit d'un travail conjoint entre le gouvernement et la communauté comprenant une série de consultations publiques et un travail ardu en comité. Ces efforts auxquels a contribué avec conviction, depuis mars 2012, l'ensemble du milieu des arts, de la culture et du patrimoine de la province prévoient le développement et le rayonnement des arts, de la culture et du patrimoine dans la province. La reconnaissance de la profession d'artiste et les ressources humaines en culture se retrouvent dans la politique culturelle révisée.

D'abord deux constats :

- L'AAAPNB est fière que la Politique culturelle tienne compte de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* qui constitue un effort collectif et plurisectoriel pour le développement des arts et de la culture dans la province;
- L'AAAPNB est consciente qu'il y a dans la nouvelle Politique culturelle davantage de programmes et d'initiatives qu'en avait celle de 2002.

Il est maintenant essentiel qu'un **plan de mise en œuvre de la Politique culturelle** soit adopté et qu'il se décline sur les 5 prochaines années. Pour ce faire, un **financement adéquat pour sa mise en œuvre devra être assuré**. Sinon, cette Politique culturelle, effort conjoint du gouvernement avec la communauté, sera vaine et ne vaudra que l'encre et le papier du document.

Action : Que le gouvernement mette sur pied rapidement un comité bipartite avec la communauté pour élaborer un plan de mise en œuvre de la Politique culturelle.

Action : Que le gouvernement investisse 3 millions de dollars par année pour mettre en œuvre les initiatives et programmes que prévoit la nouvelle Politique culturelle afin que cette dernière puisse générer les retombées escomptées et notamment augmenter le financement des bourses de création artistique.

QUESTION 2. PENSEZ À TOUS LES SECTEURS DANS LESQUELS LE GOUVERNEMENT INVESTIT DES FONDS POUR FOURNIR DES SERVICES AUX HABITANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. À VOTRE AVIS, QUELS SONT LES TROIS SECTEURS DANS LESQUELS LE GOUVERNEMENT POURRAIT CESSER D'INTERVENIR AFIN D'ÉCONOMISER DE L'ARGENT?

En temps de crise, il faut prendre les grands moyens. Tous et toutes reconnaissent l'importance, l'urgence d'agir. Tous et toutes reconnaissent que l'austérité a ses limites, surtout en éducation, en santé et dans les arts et la culture. Ces trois piliers, essentiels à l'évolution et à la croissance socioéconomique du Nouveau-Brunswick, ne peuvent être davantage fragilisés. S'acharner à faire des compressions, des fermetures dans ces secteurs, le déséquilibre régional, social et donc économique continuera d'accentuer la pauvreté, l'exode des cerveaux et l'analphabétisme fonctionnel.

Il est important quand un gouvernement se lance dans une initiative importante comme la révision stratégique des programmes, qu'il fasse le travail préparatoire nécessaire pour évaluer tous les secteurs et qu'il dresse un portrait économique, social et environnemental de la province, qu'il précise les défis auxquels nous sommes confrontés, ainsi que les options de changements tant du côté des revenus, des dépenses et des programmes ou services devant subir des compressions ou être éliminés dans le but d'économiser, et avec les conséquences positives et négatives pour chacun en utilisant, entre autres, une analyse comparative entre les sexes.

Nous sommes d'avis que les compressions budgétaires sont trop souvent des choix politiques. Le développement d'une politique fiscale devrait se fier sur des données réelles, sur une évaluation de la province dans son ensemble et par secteur d'activité.

Dans l'immédiat, certains principes guident notre positionnement. Par exemple, les écoles pourraient accentuer encore davantage leur place et leur rôle dans leur communauté. Pour certains, ce sont des foyers communautaires. Pour d'autres, c'est d'aménager culturellement le territoire pour s'assurer que les équipements scolaires soient bien utilisés par la communauté : auditorium pour présenter des pièces de théâtre, salles de classe vacantes pour accueillir des studios d'artistes, etc.

Comme second exemple, nous croyons que les petites et moyennes entreprises sont le noyau du développement économique de la province et du pays. Elles créent de l'emploi et sont bien ancrées dans leur communauté.

Considérant ce qui précède, nous souhaitons que la province cesse de faire des cadeaux en octroyant des subventions considérables à des multinationales pour qu'elles viennent

s'installer au Nouveau-Brunswick. Ces multinationales quittent souvent la province dès que leurs obligations sont complétées.

La réponse à la question est surtout d'investir aux endroits où le taux de retour sur l'investissement est excellent. Les industries culturelles, notamment l'industrie du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias, sont un exemple probant d'un investissement réussi.

Au Nouveau-Brunswick, l'industrie du cinéma permet, avec un levier financier de la province, d'aller chercher 70% de son financement à l'extérieur de la province. De plus, cette industrie embauche une main-d'œuvre spécialisée et participe à la promotion des paysages et des cultures de la province, ce qui encourage une autre industrie qui est celle du tourisme. Avec un effet multiplicateur intéressant, les retombées économiques excèdent amplement l'investissement consacré par la province. On ne devrait pas limiter les investissements stratégiques à une industrie qui rapporte autant.

Nous traiterons plus longuement de cette industrie dans la réponse à la prochaine question.

QUESTION 3. ÉTANT DONNÉ LES NOMBREUSES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES AUXQUELLES LA PROVINCE EST CONFRONTÉE, NOMMEZ TROIS MOYENS QUE LE GOUVERNEMENT POURRAIT PRENDRE POUR TROUVER DES FONDS

L'austérité coûte cher. La pauvreté davantage. Le Fonds monétaire international admettait en 2012 que l'austérité réduisait plus que prévu l'activité économique et provoquait ainsi une réduction des entrées fiscales.¹

D'après nous, il est important de développer une culture d'investissement à long terme, au lieu du court terme. De plus, ces investissements devraient se faire tout d'abord auprès des citoyens et citoyennes : alphabétisation et littératie, développement professionnel et municipalisation.

L'augmentation du PIB est directement proportionnelle à l'amélioration de la littératie. Dans une période de marasme économique, il faut également travailler à développer la créativité, l'ingéniosité des citoyens et citoyennes.

Les artistes sont des travailleurs et travailleuses hautement éduqués. Au Canada atlantique, en 2011, 41% des artistes ont un baccalauréat, comparativement à 21% de la population générale. Néanmoins, les artistes et les travailleurs et travailleuses culturels ont besoin d'occasions de ressourcement et de développement professionnel comme tous les autres travailleurs et travailleuses. Il appert de créer pour les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels des occasions concertées de formation et d'amélioration des compétences.

Lors de la dernière Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en octobre 2014, les congressistes ont adopté à Fredericton une résolution en faveur de la pleine municipalisation du Nouveau-Brunswick. La municipalisation des territoires non incorporés permettrait d'améliorer l'offre de services aux citoyens, d'encourager la prise en main par les citoyens de leur destinée locale et de mettre en commun les services et infrastructures.

Avec les arts et la culture, on rend la province plus attrayante pour les investisseurs, pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les résident.e.s. La qualité de vie et l'accès à des citoyens éduqués peuvent avoir un pouvoir d'attraction des entreprises et d'industries qui viendront s'installer au NB. Nous souhaitons également que les investissements, tout comme les coupures, ne soient pas faits en fonction de choix politiques, mais bien selon les rendements.

¹ Best, Ivan, «Le FMI révisé ses calculs : l'austérité nuit beaucoup plus que prévu à la croissance», *La Tribune*, 09/10/2012. <http://bit.ly/17CblhH>

Développement des ressources humaines en culture

Alors que nous devons trouver des solutions pour retenir la main-d'œuvre spécialisée au Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB a rempli entre 2013 et 2014 le mandat que lui a accordé le gouvernement d'entreprendre un chantier sur les ressources humaines en culture dans le but de maintenir et de consolider l'ensemble du secteur dans la province qui comprend 12 200 travailleuses et travailleurs culturels².

Après plus d'un an de concertation et avec la participation d'une quarantaine d'intervenant.e.s des milieux de la culture et de l'éducation, soient des artistes, des travailleurs et travailleuses

culturels, des représentant.e.s d'organismes culturels et d'institutions d'enseignement supérieur des communautés acadienne, anglophone et autochtone, la Table de concertation des ressources humaines en culture a déposé au gouvernement en juin 2014 le rapport qui présente le fruit du travail accompli : *La conceptualisation d'un nouveau mécanisme pour le développement des ressources humaines en culture au Nouveau-Brunswick*.

La formation de base et continue est au cœur du développement des ressources humaines de ce secteur puisqu'elle assure aux artistes et aux travailleurs culturels d'avoir en main les outils nécessaires pour exercer leur profession et ainsi contribuer à l'essor de la province

En juillet 2014, le gouvernement a annoncé un investissement financier sur deux ans pour mettre en œuvre un Conseil des ressources humaines en culture dédié au développement des ressources humaines en culture en outillant les travailleuses et les travailleurs du milieu des arts et de la culture pour la formation, l'accès au travail et le soutien à l'emploi et au développement professionnel. Ces travailleurs comprennent les **artistes** et les **gestionnaires**, mais aussi les **travailleurs culturels dans les municipalités** et les communautés.

Action : Que le gouvernement maintienne son appui la mise en œuvre du Conseil des ressources humaines en culture et que la communauté continue à informer le gouvernement des démarches à l'égard du Conseil.

² MQO Research, Groupe d'action en développement de carrière au Nouveau-Brunswick, *Profil du secteur de l'industrie de l'information, de l'industrie culturelle et des loisirs au Nouveau-Brunswick*, financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail, juin 2012.

Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles

Dans son dernier rapport sur l'économie créative, l'UNESCO soulignait que ce secteur était l'un de ceux qui connaissent la croissance la plus rapide.⁴ « Libérer le potentiel de l'économie créative, c'est aussi promouvoir la créativité des sociétés en général, affirmer

Les artistes et travailleurs culturels : une main-d'œuvre hautement formée et spécialisée. Au Canada Atlantique, 41% des artistes ont au moins un baccalauréat, contre 21% pour la population active.³

l'identité distincte des lieux où cette créativité s'épanouit et s'agrège, améliorer la qualité de la vie locale, rehausser l'image et le prestige attachés à un endroit et augmenter les ressources pour imaginer de nouveaux lendemains divers. »⁵

Les artistes en tant qu'entrepreneurs et les industries culturelles représentent au Canada et au Nouveau-Brunswick **une industrie dont l'importance des retombées dépasse celle d'autres industries comme l'extraction des ressources minières, l'agriculture, la foresterie et les pêches.**⁶

Au Canada, le secteur contribuait en 2010 à hauteur de 647 300 emplois⁷ et comprenait, pour notre seule province, 12 200 travailleurs et travailleuses.⁸

Considérant ces impacts financiers, il est important d'élaborer une stratégie dynamique de développement des entreprises et industries culturelles au Nouveau-Brunswick comme c'est le cas pour d'autres industries. Le gouvernement est déjà engagé dans cette voie et l'AAAPNB lui en est reconnaissante.

Action : Que la Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles puisse entrer rapidement en vigueur pour que le secteur continue à croître et à générer de l'emploi au Nouveau-Brunswick.

³ Hill Stratégies Recherche, *Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada. Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active*, Vol. 12 No 3, oct. 2014, p.54.

⁴ Nations Unies/PNUD/UNESCO, *Rapport sur l'économie créative. Édition spéciale 2013. Élargir les voies du développement local*, 2013, p.5-6. <http://bit.ly/1CIHYIh>

⁵ *Idib.*

⁶ Statistique Canada, *Produit intérieur brut aux prix de base, industries primaires*, CANSIM, tableau 379-0031.

⁷ Compte satellite de la culture (CSC) de Statistique Canada, p.22 <http://bit.ly/1u1kPvJ>. Résumé du CSC dans Le Quotidien: <http://bit.ly/XiunEn>.

⁸ MQO Research, *op. cit.*

Amélioration et pérennité de l'Initiative multimédia

Le Premier ministre Shawn Graham exprimait pendant son mandat la volonté de son gouvernement de solidifier l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick en annonçant une pérennisation du programme d'appui sur une période de 10 ans. Malgré cette annonce, le prochain gouvernement stoppait la croissance de cette industrie en éliminant les crédits d'impôt à la production. Après une mobilisation du milieu artistique, la province se dotait en 2011 d'une Initiative multimédia pour remplacer l'ancien programme.

Cette Initiative dessert l'industrie cinématographie et audiovisuelle de la province. En plus de servir de levier pour d'autres sources de financements provenant d'agences fédérales, de télédiffuseurs et de coproducteurs, l'Initiative permet la réalisation et la production d'œuvres dans la province qui contribuent au développement d'identités fortes, au rayonnement de la province et à la création et au maintien d'emplois spécialisés. Par exemple, sous le programme de crédits d'impôt, les trois millions de dollars investis par le programme provoquaient des retombées de 10 millions de dollars en salaires.

Action: Que le gouvernement confirme un programme permanent d'appui à la production cinématographique au Nouveau-Brunswick et en assure un financement constant avec un engagement sur 10 ans. Que le gouvernement s'assure qu'il n'y ait pas de période morte entre la fin de l'Initiative et le lancement d'un nouveau programme.

Implantation d'une Politique provinciale de 1% pour l'art public

L'art public et les projets d'intégration de l'art à l'architecture pour tout projet public de construction représentent d'excellentes occasions d'accentuer l'importance des espaces publics et leur embellissement. **L'art public infiltre le quotidien des citoyennes et citoyens pour leur proposer la mise en scène d'une réalité néo-brunswickoise qui encourage la rencontre et l'échange.**

Pourquoi une politique provinciale d'art public? Une politique similaire dans d'autres provinces canadiennes a réussi à stimuler l'emploi et à créer des occasions de travail pour les artistes. Une politique d'art public saura, dans le temps, souligner l'unicité de notre province et de nos municipalités. Une telle politique s'alliera aux investissements prévus dans les infrastructures au Nouveau-Brunswick.

Action: Que le gouvernement adopte rapidement et mette en œuvre une Politique provinciale d'art public.

Mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel

Au Nouveau-Brunswick, le milieu des arts et de l'éducation a déposé en mai 2014 une **Politique d'aménagement linguistique et culturelle**, qui vise à outiller la communauté acadienne et francophone autour de quatre axes de développement stratégiques, de la petite enfance à la construction identitaire, en passant par la réussite scolaire et la vitalité de l'école. Cette politique constitue un outil formidable pour intégrer les arts en milieu scolaire et ainsi stimuler la curiosité et l'ingéniosité de nos jeunes en amplifiant l'esprit d'innovation chez ces citoyens et citoyennes en devenir.

Le gouvernement et la communauté ont joint leurs efforts par l'intermédiaire de la Table Arts et Culture en éducation, coprésidée par le sous-ministre en éducation et par l'AAAPNB. Cette Table est prévue par la Stratégie Arts et culture en éducation de la Stratégie globale.

Action : Que le gouvernement tienne compte de la Politique d'aménagement linguistique et culturel dans l'élaboration du plan d'éducation décennal.

Renouvellement du Programme de tournée

L'accès des citoyennes et citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine est également une préoccupation importante. Un sondage récent révélait que 67 % des répondants canadiens «ont dit qu'il est important pour eux de pouvoir assister à des activités artistiques ou culturelles qui se déroulent à moins de 45 minutes de leur domicile».⁹

Les ménages néo-brunswickois ont dépensé 21 millions de \$ pour des spectacles sur scène en 2008.¹⁰

La Politique culturelle de la province met aussi de l'avant l'importance de maintenir un **programme de tournée** qui donnera accès aux citoyens et citoyennes aux œuvres créées ici, et qui assurera des revenus supplémentaires pour les artistes et les organismes artistiques et culturels. Nous nous réjouissons que le renouvellement de ce programme ait récemment été annoncé par votre gouvernement, programme qui contribue à la circulation des artistes et de leurs œuvres partout dans la province.

⁹ Phoenix Strategic Perspectives, *op.cit.*

¹⁰ *Habitudes de dépenses pour les arts de la scène au Canada en 2008*, Hill Stratégies Recherche, Regards statistiques sur les arts, vol. 9, n° 2, 2011. <http://bit.ly/1q3ZlgW>

Conservation et mise en valeur des ressources patrimoniales

On retrouve aussi dans la Politique culturelle des actions à l'égard du patrimoine bâti, des édifices et biens patrimoniaux qui appartiennent à la province, et de la *Loi sur la conservation du patrimoine* du Nouveau-Brunswick pour la conservation et la commémoration des ressources patrimoniales tangibles et intangibles. La Politique culturelle mettra en valeur les occasions de tourisme culturel pour la province, tant patrimoniales que contemporaines.

QUELQUES RETOMBÉES DES ARTS ET DE LA CULTURE SUR LES NÉO-BRUNSWICKOIS.E.S

Les arts et la culture ont un effet positif sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes d'un territoire. Selon plusieurs recherches, la créativité et l'engagement dans les arts encouragent chez les individus une plus grande participation dans les affaires de leur communauté, un sentiment de résilience et d'empathie, une meilleure estime de soi et une maîtrise de soi, ce qui provoque chez eux une amélioration de la santé et du mieux-être.¹¹

Éducation

D'entrée de jeu, les artistes sont d'important.e.s passeurs culturels et font figure de fier.ère.s ambassadeurs des arts et de la culture en milieu scolaire.

De nombreuses études démontrent clairement l'apport de l'éducation artistique à l'apprentissage de différentes matières telles que les langues et les sciences ainsi que sur le développement social de la personne. Selon une étude du Réseau des villes créatives du Canada, les communautés qui proposent des activités artistiques à leurs jeunes ont connu une diminution du taux de décrochage scolaire et de violence¹².

De plus, une étude¹³ du National Endowment for the arts aux États-Unis démontre que les élèves exposés aux arts ont obtenu des **taux supérieurs de réussite de leurs études secondaires et des résultats supérieurs en mathématique, en science et en rédaction**. L'étude a aussi démontré des taux d'inscriptions plus élevés de ces élèves dans les établissements d'études postsecondaires.

**Le nombre d'artistes dans
nos écoles est passé
de 102 en 2009-2010
à 1 368 en 2012-2013.**

Ainsi, que ce soit pour l'enseignement des arts ou l'enseignement par les arts, les artistes dans les écoles transmettent aux élèves certains processus intellectuels inhérents à l'esprit créatif tels que la vision et la planification, l'imagination, la discipline, l'attention au détail, la vue d'ensemble, la création, la recherche et l'éclatement des modèles (*thinking outside the box*), la réflexion, la révision et l'évaluation en plus de la persévérance, le jugement, la spontanéité et le jeu¹⁴.

¹¹ Abigail Gilmore, «Raising our quality of life : The importance of investment in arts and culture», Centre for Labour and Social Studies, November 2014, p.20.

¹² Réseau des villes créatives du Canada, «Revitalizing Rural Communities through Arts and Culture». <http://bit.ly/1dO78Tm> et <http://bit.ly/TmCOfk>

¹³ National Endowment for the Arts, «The Arts and Achievement in At-Risk Youth: Findings from Four Longitudinal Studies», 2012. <http://1.usa.gov/1jsXQUX>

¹⁴ «Teaching Artists and the Future of Education», NORC at the University of Chicago, sept. 2011. bit.ly/1bmMj1g

Les résultats d'une autre étude, dont les résultats ont été publiés dans la revue *Education Next*, confirmaient que les élèves qui visitent des musées et qui font des sorties culturelles démontrent des capacités plus élevées de tolérance, d'empathie face à l'histoire (*historical empathy*), d'apprentissage (*educational memory*) ainsi que de meilleures habiletés de pensée critique.¹⁵

Identité et mieux-être

La créativité est une ressource entièrement renouvelable. La société néo-brunswickoise a besoin de créateurs. Elle en a extrêmement besoin parce que ce sont eux – plus que quiconque – qui façonnent l'identité culturelle des Néo-Brunswickois en les conscientisant à ce qui les caractérise. « Les stratégies artistiques et culturelles aident à révéler et à valoriser l'identité sous-jacente - le sens, la valeur et le caractère unique » d'une collectivité.¹⁷

99,7 % des Néo-Brunswickois.es ont participé à au moins une activité artistique, culturelle ou patrimoniale en 2010.¹⁶

Le mieux-être de la population passe, entre autres, par l'activité artistique et culturelle. La connaissance des coutumes et traditions accorde une fierté

identitaire qui valorise les accomplissements de nos ancêtres. Aussi, la possibilité de découvrir le mode de vie, les traditions et l'héritage artistique des autres communautés culturelles favorise un esprit de tolérance et de **respect** réciproques entre les peuples. Les arts et la culture participent à la fierté et à l'engagement des citoyens et citoyennes dans leur communauté.

Les arts et la culture contribuent également à la rétention des citoyens et citoyennes en offrant un environnement où il est agréable de vivre, environnement stimulant qui propose des activités artistiques, culturelles et patrimoniales. Des localités qui proposent de telles activités sont nettement plus attrayantes pour les nouveaux arrivants qui choisiront plus facilement de s'y établir.

Culture et santé

Il existe encore peu d'études qui mesurent directement l'impact des arts et de la culture sur la santé. Cependant, de façon générale, celles qui existent révèlent que l'appréciation de sa propre santé est nettement plus positive chez les individus qui fréquentent des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.

¹⁵ Greene, Jay P., Kisida, Brian et Bowen, Daniel H., «The Educational Value of Field Trips», *Education Next*, Winter 2014, Vol. 14, No.1, p.78-86. <http://bit.ly/1iunA32>

¹⁶ Phoenix Strategic Perspectives, «Les arts et le patrimoine au Canada : Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité», 2012, p.2. <http://bit.ly/11Rfadh>

¹⁷ American Planning Association, «Community Character: How Arts and Cultural Strategies Create, Reinforce, and Enhance Sense of Place», citation traduite par Hill Stratégies, 2011, <http://bit.ly/gcmtWt>

« L'étude (*The Arts, Health and Seniors Project*) a constaté que la participation des personnes âgées aux arts était "associée à une amélioration du bien-être physique et à une inclusion sociale accrue". Les corrélations entre la participation aux arts et la perception que l'on a de sa santé, de la douleur chronique et du sentiment d'identité étaient toutes statistiquement significatives. »¹⁸

Impact économique

En tenant compte des contributions importantes des industries culturelles et artistiques, qu'elles soient directes, indirectes ou secondaires, le Conference Board of Canada a déterminé que **l'empreinte économique du secteur culturel du Canada correspondait à 84,6 milliards de dollars** en 2007.¹⁹ En 2010, selon le récent Compte satellite de la culture, la contribution directe de la culture au PIB (aux prix de base) s'établissait à 47,8 milliards de dollars.²⁰ Le secteur de la culture comptait 647 300 emplois en 2010.²¹

Au **Nouveau-Brunswick**, le PIB du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle était de 910 millions de dollars en 2010, en hausse par rapport à 723 millions de dollars en 2000.²² En août 2014, Statistiques Canada dénombrait 14 300 travailleuses et travailleurs dans le secteur Information, culture et loisirs du Nouveau-Brunswick. Aux fins de comparaison, le secteur Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz en comptait 12 200 pendant le même mois.²³

**14 300 emplois non délocalisables :
les industries culturelles bien ancrées
au Nouveau-Brunswick**

¹⁸ Alison Phinney et collaborateurs, «The Arts, Health and Seniors Project – A Three Year Exploration of the Relationship between Arts and Health», 2012. <http://bit.ly/1qUIWuN>. Résumé tiré de: Recherches sur les arts de Hill Stratégies Recherche, Volume 13, n° 3 Septembre 2014.

¹⁹ Conference Board of Canada, «Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada», 2008. <http://bit.ly/Vtnyxk>

²⁰ Compte satellite de la culture (CSC) de Statistique Canada, p.22 <http://bit.ly/1u1kPvJ>. Résumé du CSC dans Le Quotidien: <http://bit.ly/XiunEn>.

²¹ *Ibid.*

²² MQO Research, op. cit.

²³ Statistique Canada. Tableau 282-0120 - Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon les régions urbaines et rurales basées sur les limites du recensement de 2006, la catégorie de travailleur et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), non désaisonnalisées, mensuel (personnes), CANSIM (base de données). (site consulté : 2014-12-04)

ENGAGEMENTS DU PARTI LIBÉRAL EN MATIÈRE D'ARTS ET CULTURE

Texte tiré de la série vidéo *Les chefs s'expriment : arts et culture* avec Brian Gallant

« La culture fait partie de qui nous sommes. Au Parti libéral, nous disons que les fonds versés à la culture sont un investissement, non une dépense. Un investissement dans la création artistique et ce qu'elle apporte à notre société. Un investissement dans une industrie, qui, on l'oublie parfois, est un moteur d'emplois et un volet important de notre économie provinciale.

« Si notre parti est élu, les grandes démarches comme la Politique culturelle et le groupe de travail sur le statut de l'artiste vont se poursuivre.

« Nous porterons un an plus tôt que prévu le budget culturel à cinq millions de dollars. Mais il faut aller encore plus loin. Plus loin dans la promotion de nos artistes, dans l'exportation de nos produits culturels et dans la formation des artisans de cette industrie.

« Nos artistes sont au cœur de la construction identitaire. Les sociétés dont la culture s'exporte le plus sont les plus dynamiques. Ensemble, faisons de la culture une vraie richesse pour le Nouveau-Brunswick. »

Extraits de la Plateforme électorale du Parti libéral :

«Le Parti libéral reconnaît que les fonds consacrés à la culture constituent un investissement. La mosaïque culturelle unique du Nouveau-Brunswick est un élément essentiel de notre identité, de notre bien-être et de notre économie. Un gouvernement libéral veillera à promouvoir la culture et les artistes qui la font rayonner et saura les valoriser en adoptant les mesures suivantes:

«Accélérer la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle provinciale et améliorer davantage l'appui de ce secteur en augmentant l'investissement pour mettre en œuvre ces initiatives d'appui culturel.

«Poursuivre les travaux du nouveau Groupe de travail sur le statut de l'artiste afin que les artistes soient convenablement reconnus pour leur contribution à la société.

«Améliorer la viabilité du secteur culturel en favorisant l'exportation des produits culturels, encourageant l'investissement, augmentant l'usage de la technologie dans le but de diffuser et de promouvoir les renseignements et d'appuyer les efforts pour augmenter les possibilités de formation pour les membres de la communauté culturelle.

«Faire en sorte que notre stratégie touristique maximise la valeur du secteur culturel.» P.18

«Une meilleure sensibilisation aux cultures du Nouveau-Brunswick.»

«Offrir des cours d'arts, de musique et d'éducation physique.» P.16

QUI EST L'AAAPNB?

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes de toutes les disciplines.

L'AAAPNB fait la promotion de la profession d'artiste, contribue à améliorer le statut socioéconomique des artistes, fait valoir leur apport à la société, contribue à accroître la reconnaissance des arts au sein de la population et favorise en fin de compte l'épanouissement culturel de l'Acadie. De plus, en tant qu'organisme de veille, elle est aussi la voix politique des artistes et, par extension, du milieu des arts en se faisant le porte-parole de leurs revendications auprès des différentes instances gouvernementales.

Depuis sa fondation en 1990, l'AAAPNB a contribué à la mise sur pied de nombreuses associations, regroupements et organismes, tant

L'AAAPNB est reconnue comme un organisme phare pour le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick.

en Acadie que dans la francophonie canadienne, pour le soutien et la promotion des arts, la diffusion artistique et la représentation des artistes. L'Association a joué un grand rôle notamment dans le processus d'élaboration des politiques culturelles du N.-B., de la politique du livre et du retour d'un nouveau programme d'appui aux arts médiatiques.

L'AAAPNB est également productrice des Éloizes qui, depuis 1998, célèbre et reconnaît l'excellence artistique en Acadie dans toutes les disciplines. La prochaine édition aura lieu du 4 au 8 mai 2016 à Dieppe.